

Séance du 27 avril 2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 080-218003580-20260427-BP2026E2-BF

S2LO

L'an deux mille vingt six, le lundi vingt sept avril à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick Grosjean.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	19
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 2

Etaient présents :

M. BARRAY Tony, Mme CAPON Lindsay, Mme CARON Monique, Mme CARPENTIER Christine, M. DÉGARDIN André, Mme DESCROIX Thérèse, M. DUBLANCHER Franck, M. GROSJEAN Patrick, M. LANGLET Philippe, Mme LENNE Camille, M. NOEL Emmanuel, M. PELLETIER Eric, Mme RAFFRAY Agnès, M. SANTERRE Jacky, M. THOREL Michel, M. TRICOT James

Procurator(s) :

Mme GARDÉ Isabelle donne pouvoir à M. TRICOT James, Mme LEFRANS Nicole donne pouvoir à M. PELLETIER Eric, M. DOUBLET Grégory donne pouvoir à Mme RAFFRAY Agnès

Date de la convocation
17 avril 2026

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
05 mai 2026

Etai(en)t excusé(s) :

M. DOUBLET Grégory, Mme GARDÉ Isabelle, Mme LEFRANS Nicole

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(On)t été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
Mme LENNE Camille

et publication du

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Patrick Grosjean, Maire vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 678 692,13

Recettes : 678 692,13

Fonctionnement

Dépenses : 632 860,57

Recettes : 632 860,57

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	948 692,13 (dont 270 000,00 de RAR)
Recettes :	948 692,13 (dont 270 000,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	632 860,57 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	632 860,57 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GAMACHES

Le Maire GROSJEAN Patrick

